

**Comité de Contact FNRS – ULg  
Conseil du Corps Scientifique**

**Dr. Ir. V. Halloin, secrétaire générale**  
Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS  
rue d'Egmont 5  
1000 Bruxelles

Liège, le 27 juillet 2015

**Objet :** *Lettre du corps scientifique et du comité de contact FNRS de l'Université de Liège à l'attention des autorités du F.R.S.-FNRS*

Madame la Secrétaire générale,

Le comité de contact FNRS de l'Université de Liège, en collaboration avec le Conseil de Corps Scientifique de l'institution, constitue le lien d'échange et d'avis privilégié pour les chercheurs permanents et non permanents du FNRS à l'ULg. Ensemble, ils contribuent à la réflexion sur les structures de la recherche et sur le statut de ses membres.

Le 16 janvier 2015, nous vous avons rencontrée pour vous faire part de nos préoccupations en présence de Monsieur le Ministre Marcourt en charge de la recherche au niveau de la Fédération Wallonie -Bruxelles.

La récente problématique de la pénurie structurelle de mandats de chercheurs qualifiés FNRS à l'ULg a mis en avant le vide communicationnel qui existait en la matière et le rôle que nous devons pouvoir jouer au sein de l'institution. Cet élément a accéléré notre réflexion, en collaboration avec les comités de contact FNRS des autres Universités qui s'inquiètent également du faible taux de nomination dans leurs rangs.

La présente lettre a pour objectif de vous informer de notre analyse du financement de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont le FNRS est le vecteur principal, et de vous faire part de propositions d'amélioration en vue d'assurer une production scientifique de qualité et diversifiée. Nous sommes bien conscients de la volonté des dirigeants du FNRS et de l'ULg de travailler pour une meilleure valorisation de la recherche, c'est pourquoi nous voulons entamer un dialogue constructif et espérons que nos propositions seront entendues et discutées.

## **1. Pour un refinancement de la recherche**

L'ensemble du corps scientifique, dont font partie à l'ULg les mandataires FNRS temporaires et définitifs, constate le manque de moyens alloués à la recherche et la difficulté croissante pour obtenir des financements. Tous les indicateurs démontrent cependant la valeur ajoutée de la recherche appliquée et de la recherche fondamentale. Nous pensons qu'un des rôles majeurs du FNRS et des universités est de plaider pour un refinancement de la recherche auprès des autorités

gouvernementales belges et ce, à tous les niveaux de pouvoir. Nous ne pouvons qu'encourager les efforts du FNRS et de l'ULg en ce sens.

## 2. Modification de la balance CDR/PDR

Le F.R.S.-FNRS finance l'essentiel des projets de recherche via les instruments PDR, CDR, MIS, EQP et Gros EQP. Sur les 534 projets soumis lors de l'appel 2013 (304 PDR, 141 CDR, 42 EQP, 47 nouveaux MIS), les taux de succès des demandes ont été de 31% pour les PDR, 43% pour les CDR, 26% pour les EQP et 15% pour les nouveaux MIS. Ces chiffres sont similaires à ceux qui nous ont été présentés pour l'année 2014 (V. Halloin, mai 2015). Nous constatons que la réforme de ces instruments a été accompagnée d'une baisse significative des taux de succès, puisque lors des années antérieures à 2010, ceux-ci s'établissaient autour de 60 à 80%. Dans un même temps, les projets ont été davantage financés à hauteur de 100% du budget demandé, alors qu'antérieurement les sommes allouées étaient souvent réduites (jusqu'à 50%). D'après nos estimations – basées sur le nombre de projets acceptés et les montants totaux des projets soumis par instrument –, le budget total alloué se répartit comme suit : 85% pour les PDR, 4% pour les CDR, 4% pour les EQP et 7% pour les nouveaux MIS.

Paradoxalement, la grande majorité des projets est jugée de très bonne qualité (A) par les autorités et les experts, ce qui implique que de nombreux projets ayant obtenu un « A » n'obtiennent pas de financement. Cette problématique est amplifiée par l'absence de crédits récurrents pour la plupart des chercheurs en FWB. Nous estimons que l'inadéquation entre le nombre et la qualité des projets d'une part, et les ressources disponibles d'autre part, est hautement préjudiciable *pour les promoteurs* dont l'investissement « à perte » est considérable, *pour les institutions* qui ne bénéficient pas du potentiel des projets déposés et *pour les experts* qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à évaluer et à classer les projets. Cette inadéquation compromet de surcroît la carrière des chercheurs concernés qui risquent de se démotiver, et d'être marginalisés dans le contexte hautement compétitif de la recherche. Nous estimons que le taux de réussite dans ces instruments n'est désormais plus suffisant pour un fonctionnement optimal du système.

D'après le guide évaluateur du F.R.S.-FNRS, l'instrument CDR vise à « *assurer le financement de la recherche fondamentale de base mais aussi celui de la recherche exploratoire ou encore à favoriser l'émergence de nouveaux thèmes de recherche et de chercheurs* ». Dans les faits, le budget consacré à cet instrument censé soutenir la recherche fondamentale de base n'est, selon nos estimations, que de 4% du budget total (PDR + CDR + EQP + nouveaux MIS). En outre, les chances de succès et le niveau de financement (2 x 30.000 €) étant moins élevés qu'avant, cet instrument n'atteint pas son objectif initial d'élargissement d'un financement de base aux chercheurs de la FWB. Cela explique sans doute pourquoi, en 2013, il y a eu près de deux fois plus de PDR soumis que de CDR. Dans ces conditions, nous pensons que la politique actuelle du F.R.S.-FNRS ne permet pas d'assurer le financement de la recherche fondamentale de base. Il est certain que la source du problème vient d'abord du sous-financement de la recherche fondamentale en FWB. Mais face à ce problème, nous pensons que la politique de répartition du budget entre instruments doit être revue. Il ne s'agit pas pour nous de mettre en question la pertinence des PDR, qui constituent une forme de financement complète et intégrée d'un projet de recherche, et qui conviennent très bien aux domaines de recherches (les sciences humaines et sociales, notamment), dont les besoins se situent essentiellement au niveau de ressources humaines. Nous faisons néanmoins le constat que les PDR ne peuvent profiter qu'à un nombre relativement limité de groupes de recherche. Nous plaçons donc pour un rééquilibrage des fonds alloués pour les PDR et les CDR afin que ces derniers puissent d'une part voir le budget qui leur est alloué augmenter (au delà des 4 % actuels). Afin de ne pas pénaliser les sciences humaines, nous suggérons également de réfléchir à une division des fonds « en amont » afin qu'ils soient équitablement répartis entre celles-ci, les sciences de la vie et les sciences naturelles (tous types de demandes confondus).

Nous avons réalisé une « simulation » de ce que pourrait avoir comme impact un instrument CDR qui accepterait tous les projets classés A et B+ (60% des projets) tout en restant au niveau de financement de l'appel 2015 (2 x 30.000 €). Par son caractère plus attractif, ce type de financement pourrait être préféré aux PDR par une partie des chercheurs, au point de susciter un nombre comparable de demandes PDR et CDR (le déséquilibre restant peut-être plus important en sciences humaines). Dans ce contexte, les chercheurs dont les projets requièrent un PDR garderaient les mêmes chances de l'obtenir, alors que ceux qui peuvent mener leurs recherches avec un CDR auraient nettement plus de chances d'obtenir un financement suffisant. Une telle politique reviendrait à consacrer 20 à 25% du budget pour la recherche de base et 75 à 80% pour des instruments plus compétitifs, ce qui nous paraît nettement plus équilibré que les 4% et 96% résultant de la politique actuelle.

### **3. Pour une plus grande flexibilité dans l'utilisation des fonds obtenus**

La réalité d'une recherche peut changer entre le moment de son élaboration et l'octroi des fonds 6 à 14 mois plus tard, et davantage encore entre le début du projet et son terme 3, 4, 5 ou 6 ans plus tard. Dans la grande majorité des cas, ces évolutions n'affectent en rien la qualité du projet. L'absence de flexibilité dans l'utilisation des fonds contraint les responsables de projets à répartir le budget demandé sans pouvoir tenir compte de ces évolutions. Nous plaignons pour une plus grande souplesse dans l'utilisation des fonds alloués par le FNRS. Dans le cadre de l'appel ERC, l'UE fait preuve d'une grande confiance envers les chercheurs et il est possible de justifier des changements budgétaires. Nous demandons au FNRS de nous accorder cette même confiance. Si, logiquement, une flexibilité égale à l'ERC est difficile à rencontrer, nous proposons d'inscrire dans le règlement du FNRS qu'une modification de la balance personnel/fonctionnement/équipement est autorisée tant qu'elle ne dépasse pas 20% du budget total. Nous réclamons également que l'argent mis à la disposition des chercheurs soit accessible pendant 3 ans après la fin officielle du projet. Les retards dans la réalisation d'un projet sont extrêmement courants, souvent de façon indépendante de la volonté du chercheur (panne, congé maladie ou de maternité, appel d'offre pour achat d'équipements, retard de livraison d'équipement, difficulté à trouver le personnel adéquat, etc.).

### **4. Délais entre la demande de financement et l'octroi des fonds**

Nous sommes heureux de constater que lors l'appel 2015, les instruments PDR, CDR et MIS vont voir leur financement commencer moins de 6 mois après le dépôt du projet (en 2017 pour les PDR). Cela aura pour effet de diminuer la problématique soulevée au point 3.

### **5. Resoumissions des demandes de subvention**

À l'heure actuelle, chaque projet soumis est considéré comme nouveau et vierge de toute évaluation préalable. Or, le taux important de rejet (cf. point 2) a pour conséquence que beaucoup de projets sont soumis plusieurs années de suite. Nous pensons qu'il est important que lors d'une resoumission, un chercheur puisse justifier les améliorations qu'il a apportées à son projet comme il est d'application dans d'autres pays ou dans l'évaluation de publications scientifiques. Une page de « réponse aux évaluations précédentes » serait facile à ajouter au dossier et permettrait à la commission en charge du dossier de bénéficier d'une « mémoire » de l'évaluation et de valoriser les évaluations antérieures.

### **6. Philosophie du mandat de chargés de recherche**

Nous constatons une mutation importante du mandat de Chargé de recherche au cours des dernières années. Là où auparavant il constituait l'étape qui suivait le doctorat pour tout doctorant brillant ou méritant, il est devenu un lieu de compétition acharnée (500 candidatures en 2015 pour 85 postes), généralement pour des chercheurs confirmés (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> postdoc).

Il va de soi pour nous que la sélection des candidatures ne peut se baser que sur les mérites scientifiques des candidats et sur la qualité de leur projet de recherche. Cependant, nous nous inquiétons pour les chercheurs récemment diplômés de troisième cycle dont les qualités sont souvent indéniables, mais qui n'ont publié que quelques textes : ils semblent n'avoir aucune chance face à des postdoctorants confirmés. Nombre de jeunes docteurs se détournent de la recherche et constituent une perte sèche pour la société, sans compter que l'arrêt de leur carrière scientifique signifie aussi souvent l'absence de publication d'une partie des résultats issus de leur thèse.

Afin de nous faire une idée claire sur cette nouvelle situation, nous voudrions tout d'abord disposer des derniers chiffres dont dispose le FNRS au sujet de cet instrument. Quel est le profil du candidat retenu par rapport au reste des candidats (ancienneté, nombre de postdocs préalables, nombre de publications) ? Quel est, en particulier, la proportion de jeunes docteurs qui sont retenus (< 12 mois post-thèse) ?

Nous voulons, par ailleurs, interroger le CA du FNRS sur la philosophie et l'orientation qu'il entend donner à ce mandat. Est-ce un lieu d'excellence qui sert de tremplin aux jeunes docteurs et de second souffle pour des chercheurs plus confirmés, ou est-ce l'antichambre du poste permanent qui vise à sélectionner uniquement les meilleurs curriculum vitae disponibles sur le marché pour les fixer en FWB ? A ce titre, on peut s'interroger sur la réglementation en vigueur restreignant à trois le nombre de candidatures possibles ainsi que la pertinence de la limite de 5 ans au-delà du doctorat.

Sur la base des réponses à ces questions, nous aimerions entamer une réflexion sur ce que pourrait être le mandat de CR selon nous, personnel scientifique et chercheurs FNRS à l'ULg. Comme cela se fait ailleurs, où de jeunes docteurs se voient offrir des mandats postdoctoraux avec un taux de réussite qui paraît supérieur, nous plaçons pour que l'ancienneté du candidat soit réellement prise en compte et que des instructions claires soient données en ce sens aux présidents de diverses commissions.

## **7. Du rôle prépondérant des commissions et de la nécessité d'un modérateur**

Comme vous le faisiez judicieusement remarquer lors de votre visite à l'ULg, chère Madame Halloin, il est devenu extrêmement compliqué de départager les projets retenus des autres à cause du taux de réussite historiquement bas pour beaucoup d'instruments (15% pour CR et MIS). Cela rend crucial le rôle de la commission en charge de l'évaluation.

- Il est donc primordial qu'un modérateur siège dans toutes les commissions pour s'assurer d'un fonctionnement équitable et similaire de toutes les commissions
- Il est important que l'ensemble des commissions soient composées de chercheurs qui représentent toutes les disciplines couvertes par la commission et que certaines branches (celle du président de commission ou d'une majorité de siégeants) ne soient pas priorisées. Nous voulons ici pointer spécifiquement des dysfonctionnements, en partie confirmés par le FNRS, pour les commissions SN4, SVS2 et FRESH. Selon nous, un manque de transparence et d'équité est à déplorer au cours des dernières années dans ces 3 commissions au moins, au sein desquelles les candidats malheureux n'ont parfois même pas reçu d'évaluation en vue d'améliorer leur dossier.

## **8. Pour une représentation démocratique des chercheurs FNRS au CA du FNRS**

Dans un courrier daté du 2 janvier 2014, tous les comités de contact FNRS de FWB ont demandé au FNRS et au Recteur de l'Université de Liège de revoir le système de désignation des deux chercheurs FNRS siégeant au CA du FNRS. En synthèse, ce système prévoyait que les 3 « grosses » universités de la FWB (ULg, UCL, ULB) désignent à tour de rôle un des deux chercheurs siégeant au CA pour 2 ans et que les 3 entités plus petites (UNamur, UMon, St Louis) fassent de

même pour les 2<sup>es</sup> chercheurs siégeant au CA. Chaque université se verrait donc représentée tous les 6 ans pour 2 ans par un de ses membres. Cette formule est peut-être à améliorer mais elle présente l'avantage d'être démocratique car les désignations se feraient sur la base d'un vote au sein de la communauté de chercheurs de chaque université ou au sein des comités de contacts composés de représentants eux-mêmes élus dans les facultés.

A ce jour, il semble que nous ayons peu été entendus sur ce point. Il en va pourtant pour nous d'une préoccupation majeure car les décisions du CA doivent pouvoir être prises en connaissant en profondeur les réalités et les préoccupations des chercheurs FNRS en FWB, lesquelles peuvent varier en fonction des universités ou des statuts de ces derniers.

## **9. Améliorer la communication entre le FNRS et ses chercheurs**

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un long chantier en cours au sein du FNRS mais nous aimerions suggérer une mise à jour des règlements du FNRS pour les rendre plus lisibles et ôter d'éventuelles contradictions. Nous demandons en particulier que les règles de non-cumuls de prestations rémunérées soient clarifiées. Plusieurs chercheurs rapportent se trouver dans l'incertitude à ce niveau, notamment au regard des prestations rémunérées extérieures que le personnel académique des universités semble, pour sa part, autorisé à prester à titre privé.

Enfin, notons que le FNRS pourrait gagner en efficacité si les membres de son personnel administratif disposaient d'une adresse e-mail individuelle et si leurs responsabilités étaient clairement identifiées dans un répertoire sur le site de l'institution. Cela ne pourrait que fluidifier la communication et soulager les téléphones et les boîtes mails des responsables des différents services.

Bruno Frère, Chercheur Qualifié et président du CC FNRS à l'Ulg.